



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déchets ménagers

Question écrite n° 39782

### Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement des emballages biodégradables. En France, chaque année, près de 17 milliards de sacs en plastique sont distribués, et plusieurs tonnes de sachets en plastique sont utilisées pour l'envoi de courriers. Sachant qu'un nombre très important de ces emballages n'est ni recyclé ni incinéré, et que la durée de vie de ces emballages est évaluée comme étant supérieure à cent ans, on peut légitimement s'inquiéter du risque écologique que cela représente. Une solution qui se développe à l'étranger, est la fabrication d'emballages à partir de matières biodégradables comme le maïs ou le papier recyclé. Aussi, elle lui demande de préciser si des mesures sont à l'étude afin de favoriser l'usage et le développement d'emballages biodégradables, en aidant notamment les entreprises productrices d'emballages en plastique à produire désormais des emballages écologiques.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la promotion des emballages biodégradables. Le choix d'un matériau pour concevoir un produit dépend de nombreux paramètres : propriétés attendues du matériau en fonction de l'usage auquel il sera destiné, émissions de polluants, consommation d'énergie et de matières premières lors de sa fabrication, de son transport, de son utilisation et de sa fin de vie. Le caractère biodégradable est à considérer dans ce contexte. Un produit biodégradable a l'avantage de pouvoir par exemple être composté et ainsi être retourné au sol. Toutefois, ce paramètre ne saurait guider à lui tout seul l'ensemble des choix. Le cas des sacs de caisse est un bon exemple de la complexité de la situation. Une analyse de cycle de vie des différentes alternatives a été réalisée par une enseigne de la grande distribution. Elle étudie les différents avantages et inconvénients de solutions possibles (sac en plastique jetable, cabas en plastique réutilisable, sac biodégradable, etc.). Son exploitation montre surtout qu'il convient de privilégier le réutilisable par rapport au jetable. Dans un domaine où la sensibilisation du consommateur est essentielle, une solution à même de réduire les quantités de sacs de caisse distribués n'est efficace que si elle est bien acceptée par une large partie des habitants, à l'instar de la démarche suivie en Corse et qui a abouti à l'été 2003. D'autres démarches locales sont en cours. À cette fin, un groupe de travail réunissant des élus, des producteurs de différents types de sacs, des représentants de la grande distribution, des représentants du monde associatif et des experts a été mis en place le 11 février 2005. Il devra remettre ses conclusions pour la fin du mois de mai 2005, afin de prendre des décisions avant l'été.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Pascale Gruny](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39782

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : écologie  
**Ministère attributaire** : écologie

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 2005

**Question publiée le** : 18 mai 2004, page 3559

**Réponse publiée le** : 5 avril 2005, page 3475